Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 15 OCTOBRE 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2026-207

OBJET : Approbation de la convention de partenariat entre Paris Est Marne & Bois et le Comité Départemental de la randonnée pédestre du Val-de-Marne

Membres en exercice	**90**
Présents titulaires	**68**
Ne prend pas part au vote	**0**
Représentés	**18**
Absents	**4**

Votants	**86**
Abstention	**0**
Suffrages exprimés	**86**
Pour	**86**
Contre	**0**

Présents :
Sabrina ABCHICHE, Caroline ADOMO, Tiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Charles ASLANGUL, Camille BARBIER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Agnès CARPENTIER, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Delphine FENASSE, Nathalie FRANCKHAUSER, Benoît GAILHAC, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Florian JAMES, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Nadia LECUYER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Romain MARIA, Béatrice MAZZOCCHI, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Cécile PANASSAC, Frank PATTI, Pierre PELLÉ, Bertrand PITAVY, Jean-Philippe POLITZER, Carole PRADES, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Odile SEGURET, Francis SELLAM, Igor SEMO, Olivier SESTER, Thibault SIMEONI, Dominique SOULIS, Régis TOURNE, Marianne VERON, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :
Sophie AMAR représentée par Asma ASHRAF, Thierry BARNOYER représenté par Marie-Laurence BEYO, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Fabienne BOUE LELU représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Gilles CARREZ représenté par Hélène ROUSSELIN, Chantal CAZALS représentée par Florian JAMES, Jean-Paul DAVID représenté par Gilles HAGEGE, Carole DRAI représentée par Adrien CAILLEREZ, Michel DUVAUDIER représenté par Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Anne-France LAVIROTTE représentée par Agnès CAPENTIER, Julien LEGER représenté par Loïc DAMIANI, Frédéric MASSOT représenté par Caroline ADOMO, Alain MESNAGER représenté par Sabrina ABCHICHE, Karine PEREZ représentée par Thibault SIMEONI, Germain ROESCH représenté par Pierre GUILLARD, Jérôme TAGNON représenté par Hélène DECOTIGNIE, Céline THEOPHILE représentée par Philippe DUBUS, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE.

Absents :
Christian CAMBON, Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN, Henrique RIBEIRO.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20261019-DC2026-207-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

Objet : Approbation de la convention de partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Val-de-Marne (CDRP94) pour la valorisation de l'offre touristique de randonnée

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les compétences exercées par l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, et notamment sa compétence en matière de tourisme exercée depuis le 01 01 2023 ;

VU le projet de convention de partenariat à intervenir avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Val-de-Marne (CDRP94) ;

CONSIDÉRANT que la randonnée pédestre constitue un levier important de valorisation du Territoire, de développement touristique durable, de découverte des patrimoines, ainsi que de sensibilisation aux mobilités douces ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour le Territoire de valoriser une offre d'itinéraires pédestres structurée et sécurisée sur son territoire intercommunal ;

CONSIDÉRANT l'expertise complémentaire des parties, le CDRP94 apportant son savoir-faire technique en matière d'itinéraires et de balisage, tandis que le Territoire apporte son expertise en matière de communication et d'information aux publics ;

CONSIDÉRANT que la présente convention est conclue pour une durée de 3 ans (jusqu'au 31 décembre 2029) et qu'elle n'emporte, à elle seule, aucun engagement financier automatique ou versement de subvention de la part de l'intercommunalité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer par convention les engagements réciproques des parties.

VU l'avis de la commission Finances, Administration Générale en date du 14 octobre 2026 ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :
APPROUVE la convention de partenariat entre Paris Est Marne & Bois et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Val-de-Marne dès cette année 2026 pour une durée de 3 ans (jusqu'au 31 décembre 2029) dont une copie demeure annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 :
AUTORISE le Président de Paris Est Marne & Bois à signer la convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Val-de-Marne pour l'année 2026 ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

ARTICLE 3 :
Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Territoire-Paris Est Marne & Bois 21

Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 19 OCT. 2026
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20261019-DC2026-207-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026